

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 mars 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le onze mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 11

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Yvon DELCHET, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Serge HULPUSCH à partir de 19h10, Mme Christèle COURSAT par M. Stéphane BERTHOMIER, Mme Yvette FOURNIER par M. Bernard COMBES, Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Gérard FAUGERES par M. Jérémy NOVAIS, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Micheline GENEIX par M. Dorian LASCAUX

Etaient absents : Mme Ayse TARI, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Autorisation donnée à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine de céder à ENEAL l'ancien cinéma Le Palace, l'ancien local commercial et le volume 3 comprenant des anciens passages

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Vu sa délibération du 12 décembre 2023 autorisant l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) à céder au bailleur social ENEAL l'ancien cinéma Le Palace pour le montant d'un euro,
- Vu sa délibération du 7 mars 2024, autorisant l'EPFNA à céder ce même bien à la société ENEAL pour un montant de 1 000 € afin d'éviter que l'opération soit impactée par une TVA,
- Vu sa délibération du 12 mars 2023, autorisant l'EPFNA à acquérir le local commercial sis 100 avenue Victor Hugo (Kougar) pour un montant global de 158 000 € et qu'il soit cédé à la société ENEAL pour un euro,
- Vu sa délibération du 11 mars 2025 autorisant l'Etablissement Public de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) à acquérir le volume 3 appartenant à Corrèze Habitat pour un montant d'un euro,
- La société ENEAL étant désormais prête à réaliser son opération, il convient qu'elle devienne propriétaire de l'emprise sur laquelle elle va se déployer,

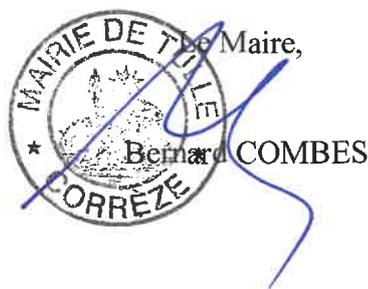
- Considérant qu'à ce titre, l'EPFNA sollicite l'autorisation de la Ville de Tulle de céder l'ensemble de ces biens – ancien cinéma Le Palace (106 av Victor Hugo), ancien local commercial Kougar (100 av Victor Hugo) et le volume 3 comprenant des anciens passages (98 av Victor Hugo) – à ENEAL pour un montant de 1 000 €

Après en avoir délibéré, approuvé à l'unanimité

1- Autorise l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) à céder à ENEAL l'ensemble des biens – ancien cinéma Le Palace (106 av Victor Hugo), ancien local commercial Kougar (100 av Victor Hugo) et le volume 3 comprenant des anciens passages (98 av Victor Hugo) pour un montant de 1 000 €.

2- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la validation du prix de cession ou tout autre document s'y rapportant.

3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télerecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Clément Vergne", written over a horizontal line.

Transmis au Contrôle de Légalité le : 12 MARS 2025
Date et ref de l'accusé de réception : 12 MARS 2025

DM - 11032025